ACCES CANADA News techniques

Le Bulletin d'information technique de la Firme Accès Canada

Décembre 2011

Le meilleur canal pour réussir son immigration

DERNIÈRE HEURE

PROCÉDURE D'IMMIGRATION/QUEBEC

Les tests de connaissance linguistique désormais imposés au dépôt du dossier

P. 2

Dans la foulée de son homologue fédéral, le ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec (le MICC) impose les tests de connaissance linguistique au dépôt du dossier et ce, à compter du 6 décembre 2011 :

Le calendrier des missions d'entrevue du Québec pour le mois de décembre et le premier trimestre de l'année 2012

P. 3 à 4

IMMIGRATION P. 5

De nouveaux frais gouvernementaux du Québec annoncés pour le 1er janvier 2012

AVIS IMPORTANTS

- Le BVC Dakar prend enfin sa vitesse de croisière P. 6
- Le BVC Rabat laisse une dernière chance aux candidats retardataires P. 7

RAPPORTS SUR LES NIVEAUX D'IMMIGRATION DU QUÉBEC ET DU FÉDÉRAL

Voici les chiffres pour 2012

P. 8 à 13

(Le fruit d'une politique d'immigration plus efficiente et compétitive, mais aussi la preuve que les règles se durcissent)

Kathleen Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés Culturelles.

***Jason Kenney**, ministre Fédéral de l'Immigration,*

Comme l'exige la Loi sur l'Immigration et la Protection des Réfugiés (LIPR), le gouvernement canadien doit déposer chaque année, au plus tard le 1er novembre, un rapport annuel au Parlement sur l'immigration. Cela a été fait au fédéral comme dans la province du Québec respectivement par le Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, Jason Kenney et son homologue Kathleen Weil.

DERNIÈRE HEURE

PROCÉDURE D'IMMIGRATION/QUEBEC

Les tests de connaissance linguistique désormais imposés au dépôt du dossier

Dans la foulée de son homologue fédéral, le ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec (le MICC) impose les tests de connaissance linguistique au dépôt du dossier et ce, à compter du 6 décembre 2011 :

À partir du 6 décembre 2011 (et cela inclut les dossiers en cours de livraison postale, mais qui seront reçus par un service d'immigration du Québec à partir du 6 décembre 2011), tous les candidats à l'immigration qui se destinent vers le Québec seront **obligés** de soumettre avec leur dossier, les résultats aux tests de langue agréés en français ou en anglais.
Le ministre fédéral avait déjà imposé cette exigence le 26 juin 2010.

Les tests de connaissance linguistique désormais imposés au dépôt du dossier

Pourquoi des tests de langue officiels ?

Premièrement, le Vérificateur Général du Québec avait réclamé la mise en place de tests officiels afin de laisser moins de discrétion aux agents le jour de l'entrevue de sélection. La qualification d'un dossier pouvait résider dans la dévaluation d'un niveau linguistique à un autre à la seule appréciation de l'agent examinateur, ce qui ne plaisait pas, avec raison, au Vérificateur Général.
Deuxièmement, le ministère voudrait augmenter le nombre de dossiers acceptés sans entrevue de sélection, tout comme le Fédéral. Les missions d'entrevues coûtent chères d'une part et d'autre part, le MICC voudrait que les candidats dont le profil est nécessaire au développement de l'économie du Québec, puissent immigrer le plus tôt possible. Or, les missions de sélection créent bien souvent ces délais.
Finalement, le nombre de dossiers est en constante augmentation. En fait, il n'a jamais été aussi élevé. Au 31 octobre 2011, le MICC avait déjà reçu plus de 44 000 demandes de Certificats de sélection, créant un inventaire à traiter sur au moins deux ans, sans compter l'inventaire déjà existant. Le MICC est donc obligé de rajouter un filtre supplémentaire.

Pourquoi avoir mis une procédure en place aussi précipitamment ?

Tout simplement parce que le MICC voulait éviter l'arrivée massive de dossiers soumis en vertu de l'ancienne procédure, mais également parce qu'il voulait que la procédure soit mise en place sans délai.

Les dossiers déposés avant le 6 décembre 2011 ne seront pas soumis à cette nouvelle exigence, mais le sous-ministre exhorte les candidats à l'immigration à s'y soumettre malgré tout, car cela pourrait accélérer le processus d'immigration et éviter l'étape stressante de l'entrevue de sélection. Par contre, un dossier ne sera pas renvoyé parce qu'il n'a pas soumis de résultats aux tests linguistiques.

Cette nouvelle exigence est somme toute quelque chose de favorable pour tous les candidats francophones. Elle est objective et va permettre une accélération des délais de traitement. Par ailleurs, le MICC n'évalue que les aptitudes du parler et de la compréhension. L'écrit et la compréhension écrite (lecture) ne sont pas évalués.
Au niveau du test de français, le MICC a déjà pris des ententes avec plusieurs écoles afin qu'elle fasse passer les tests du TEFaQ et du TCFQ dont le seul but est l'évaluation des aptitudes orales (parler et compréhension) du candidat.
Au niveau de l'anglais, seul le test de l'IELTS sera reconnu. C'est également ce seul test qui est reconnu par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

DERNIÈRE HEURE

Le calendrier des missions d'entrevue du Québec pour le mois de décembre et le premier trimestre de l'année 2012

EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Yaoundé : deux (02) missions simultanées sont prévues du 21 novembre au 16 décembre 2011.

Port Louis (Île Maurice) : une (01) mission est programmée du 05 décembre au 22 décembre 2011

Abidjan : quatre (04) missions simultanées sont prévues dans la ville d'Abidjan.

• Deux (02) missions simultanées programmées du 16 janvier au 10 février 2012.
• Deux (02) autres missions simultanées programmées du 26 mars au 20 avril 2012.

AMÉRIQUE DU NORD

Montréal, *cinq (05) missions sont prévues dans la ville de Montréal au cours de la période.*

• Deux (02) missions simultanées sont prévues du 1er au 31 décembre 2011.
• Une (01) mission est prévue du 16 au 31 janvier 2012.
• Une (01) autre mission prévue du 1er au 28 février 2012
• Une (01) dernière mission est prévue du 1er au 31 mars 2012

New-York, deux (02) différentes missions sont programmées au cours de la période.

• Une (01) mission prévue du 05 au 16 décembre 2011.
• Une (01) autre mission prévue du 19 au 30 mars 2012.

EUROPE DE L'EST

Vienne : une mission d'entrevue est prévue dans la période du 31 octobre au 09 décembre 2011.

Chisinau : trois (03) missions simultanées ont déjà démarré depuis le 28 novembre pour prendre fin le 16 décembre 2011.

Sofia : une (01) mission est prévue du 23 janvier au 03 février 2012.

Kiev : une (01) mission est prévue du 06 au 24 février 2012.

EUROPE DE L'OUEST

Paris : 13 missions de sélection (dont 08 simultanées) sont à retenir dans la ville de Paris au cours de la période.

• Une (01) mission est déjà en cours depuis le 15 août pour prendre fin le 22 décembre 2011.
• Une (01) autre mission est également en cours depuis le 26 septembre pour prendre fin le 22 décembre 2011.
• Deux (02) missions simultanées sont prévues du 07 novembre au 16 décembre 2011.
• Deux (02) missions simultanées prévues du 16 janvier au 24 février 2012.
• Une (01) mission est prévue du 16 janvier au 05 avril 2012.
• Deux (02) missions simultanées sont prévues du 13 au 24 février 2012.
• Une (01) mission est prévue du 27 février au 23 mars 2012.

Suite à la page 4 ▶

DERNIÈRE HEURE

EUROPE DE L'OUEST

Paris : *(suite et fin)*

• Deux (02) missions simultanées sont prévues du 27 février au 05 avril 2012.
• Une (01) mission simultanée du 26 mars au 18 mai 2012.

Bruxelles :
• Une (01) seule mission d'entrevue est prévue du 26 mars au 05 avril 2012.

MAGHREB

Tunis : huit (08) missions simultanées sont prévues dans la période.
• Quatre (04) missions simultanées sont déjà en cours depuis le 14 novembre pour prendre fin le 16 décembre 2011.
• Quatre (04) missions simultanées sont prévues du 23 janvier au 02 mars 2012.

MOYEN-ORIENT

Istanbul : neuf (09) missions sont prévues à Istanbul.

• Deux (02) missions simultanées de sélection sont déjà en cours depuis le 07 novembre pour prendre fin le 16 décembre 2011.
• Une (01) mission est également en cours depuis le 14 novembre pour prendre fin le 16 décembre 2011.
• Trois (03) missions simultanées sont prévues du 30 janvier au 24 février 2012.
• Trois (03) dernières missions simultanées sont prévues du 19 mars au 27 avril 2012.

Alexandrie (Egypte) :
Deux (02) missions simultanées sont prévues du 11 mars au 19 avril 2012.

Les raisons de l'espacement des missions d'entrevue sur certains territoires comme à Bucarest

Les dernières programmations des missions de sélection pour les travailleurs qualifiés dans le cadre de la procédure d'immigration au Québec ont permis de constater un espacement entre les missions sur certains territoires, comme par exemple à Bucarest.
Selon le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC), les compressions budgétaires intervenues au cours de la période 2009-2010 ont eu pour conséquence de réduire les missions d'entrevue qui sont passées de 198 à 182.
Le report de plusieurs convocations en entrevues qu'il y a eu par la suite sur certains territoires explique l'espacement entre des missions, dont celles de Bucarest.
Par ailleurs, indique également le MICC, il y a eu au cours de l'année 2010, une hausse de 47% de la demande et une importante augmentation des inventaires ; ce qui a eu pour conséquence, des délais de traitement plus longs. Le MICC souhaite que les nouvelles mesures relatives aux tests de langue puissent accélérer les choses en permettant une augmentation des dossiers sélectionnés sans entrevue.

De nouveaux frais gouvernementaux du Québec annoncés pour le 1er janvier 2012 :

À compter du 1er janvier 2012, les frais gouvernementaux du Québec seront haussés de 2,66%. Ils seront donc de :

- 406$ pour un travailleur qualifié ;
- 156$ pour un membre de la famille d'un travailleur qualifié ;
- 4 003$ pour un investisseur ;
- 988$ pour un travailleur autonome ou un entrepreneur ;
- 156$ pour chaque membre de la famille d'un investisseur, travailleur autonome ou entrepreneur.

Nous suggérons à nos clients de payer directement les frais de 2012 afin d'éviter un blocage de leur dossier, surtout si le dossier doit être bloqué à cause de la nouvelle exigence des tests de langue.

Le ministre Kenney annonce la centralisation au Canada des dossiers des travailleurs qualifiés du Québec, rendus à l'étape fédérale de la procédure (Trousse fédérale) :

À partir du 1er décembre 2011 (mais avec une période de transition), Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a annoncé que toutes les demandes des travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec et rendues à l'étape fédérale seront dorénavant traitées par le Centre de traitement des demandes de Sydney en Nouvelle-Écosse.

À l'origine, le ministre avait demandé au CTD de Sydney de prendre en charge les demandes de trousse fédérale des candidats africains de l'Ouest régis par l'Ambassade du Canada à Abidjan après que cette dernière ait dû fermer ses portes un peu avant le déclenchement de la guerre.

L'opération pilote a été un succès puisqu'à présent, le ministre a décidé de centraliser le processus complet de traitement de toutes les trousses fédérales à Sydney. Les procédures des candidats des provinces seront également traitées à Sydney.

Avis 1

Le BVC Dakar prend enfin sa vitesse de croisière

Alors que les nouveaux dossiers de trousse fédérale des candidats francophones d'Afrique de l'Ouest ont eu la chance de faire partie du projet pilote permettant leur traitement par le Centre de Sydney (qui a fait preuve d'une efficacité remarquée), les autres, déjà déposés auprès de l'Ambassade du Canada à Abidjan, étaient transportés en lieu sûr à l'Ambassade du Canada à Dakar en prévision de la guerre qui pouvait éclater d'un moment à l'autre.

Sauf qu'une fois à Dakar, la transition a été très chaotique et surtout, terriblement lente. Premièrement, le transport des dossiers a pris du temps. Deuxièmement, le personnel n'était pas suffisant et absolument pas formé au traitement des demandes de résidence permanente. Troisièmement, les congés estivaux et les horaires réduits du mois de Ramadan (obligatoires au Sénégal) ont encore ralenti le processus. Finalement, le BVC Dakar voulait d'abord donner priorité aux candidats qui avaient déjà passé leurs examens médicaux, afin de leur éviter d'encourir de nouveau les frais de ces examens dont la validité n'est que d'un an.

Évidemment, les candidats qui avaient soumis leur dossier en 2010 et qui voyaient les candidats de 2011 obtenir un visa pour le Canada avant eux ont montré de la colère et beaucoup d'impatience. Sachez qu'Accès Canada n'a jamais cessé de faire des pressions auprès des services canadiens pour demander une accélération de la procédure, mais il n'était pas dans l'optique de CIC de transférer l'inventaire au Canada. Le BVC Dakar avait reçu ces dossiers et ils devaient donc être traités à Dakar. Il s'agit de décisions ministérielles.

Par contre, les nouvelles sont bonnes. Après la fin d'un blocage quasiment généralisé où les dossiers traités se comptaient au compte-goutte, le BVC Dakar vient d'ouvrir les vannes. En plus, à présent, les formulaires numérisés des examens médicaux sont soumis en même temps que les avis d'émission de visa. Ainsi, si les examens médicaux ne décèlent aucun problème, les visas sont émis immédiatement afin de réduire les délais de traitement.

Bien que nous n'ayons pas encore reçu de nouvelles pour tous les dossiers, nous voyons une très nette amélioration de la procédure de traitement des dossiers.

À présent, notre prochain objectif est de voir les dossiers des candidats travailleurs qualifiés fédéraux être activés. En principe, ces dossiers, déposés après l'instruction ministérielle du 27 février 2008, devaient être traités en priorité ! Évidemment, ce n'est clairement pas ce qui s'est passé. Maintenant que nous voyons que le BVC Dakar a pris un rythme de croisière, nous allons leur demander de se pencher sur ces anciens dossiers qui seront bientôt en attente de traitement depuis plus de 3 ans (pour certains) et qui attendent des réponses.

Nous vous informerons des développements au fur et à mesure.

Avis 2

Le BVC Rabat laisse une dernière chance aux candidats retardataires

Les candidats marocains qui avaient un dossier fédéral de travailleurs qualifiés en traitement le savent bien. L'Ambassade du Canada à Rabat avait laissé jusqu'au 15 novembre 2011 afin de permettre à tous les candidats encore intéressés par la procédure d'immigration de soumettre la mise à jour complète de leur dossier.

Cela a nécessité un travail énorme, puisqu'il s'agissait de tous les dossiers soumis avant le 27 février 2008 compris dans un inventaire accumulé entre février 2005 et février 2008. Or, ces dossiers n'avaient encore jamais été traités, car le ministre avait alors mis en œuvre de nouvelles instructions visant à accélérer le traitement des dossiers déposés sur la base d'une profession en demande répertoriée sur la liste publiée le 28 février 2008.

Cependant, le ministre Kenney veut en finir avec l'inventaire.

Ainsi, pour les candidats à l'immigration qui n'ont pas donné suite à la demande de l'Ambassade, les lettres de fermeture des dossiers seront émises en décembre ou rapidement en janvier.

Pour les autres qui ont donné suite et qui ont déposé une mise à jour, l'Ambassade leur laisse jusqu'à la fin de l'année pour compléter leur dossier si cette mise à jour n'était pas complète. Nous avons été avisés que ces dossiers seraient traités à partir de janvier 2012 et que les objectifs d'émission de visas pour l'année 2011 avait déjà été atteint.

Nous désirons donc profiter de ce délai de grâce pour rappeler à nos clients que même si les tests de connaissance linguistique n'ont été rendus obligatoires qu'à partir du 26 juin 2010, les agents fédéraux peuvent **à leur discrétion** imposer les tests de langue en français ou en anglais (le cas échéant) aux candidats. Si l'agent décide de réclamer un test agréé, le candidat n'aura alors **pas d'autres choix que de s'y soumettre, à défaut de voir son dossier être fermé.**

Nous exhortons fortement nos clients à ne pas attendre que l'Ambassade leur impose cette exigence pour se soumettre à un test de langue. Compte tenu du fait que les délais risquent de ne pas être prorogés une fois la demande faite, nous craignons qu'un premier échec au test ne puisse pas être repris lors d'une future session, si l'agent refuse de prolonger le délai donné.

Par ailleurs, nous avons également des clients qui ont fait défaut de soumettre une preuve financière suffisante. Si au début de la procédure il était possible de soumettre la preuve d'un bien immobilier, au stade de l'examen du dossier, cela est plus difficile, car l'agent veut voir à présent que le candidat possède l'argent requis pour permettre sa subsistance et celle des membres de sa famille au cours des six premiers mois de son installation au Canada. Or, la somme immobilisée n'est pas accessible immédiatement et elle n'est pas non plus transférable.

Nous demandons donc à nos clients d'être prudents et de ne prendre aucun risque avec leur dossier.

Non seulement le ministre Kenney n'apprécie pas le règlement actuellement en vigueur et souhaite le modifier en 2012 pour moderniser les critères de sélection (notamment en diminuant l'âge des candidats), mais en plus, il veut en finir avec l'inventaire et fait peser de la pression sur son personnel.

Nous conseillons donc à nos clients de prendre les devants et de ne pas attendre que l'agent soulève une faille dans le dossier (notamment une absence de preuves de connaissance linguistique) pour se mettre au travail.

RAPPORTS SUR LES NIVEAUX D'IMMIGRATION DU QUÉBEC ET DU FÉDÉRAL

Voici les chiffres pour 2012

(Le fruit d'une politique d'immigration plus efficiente et compétitive, mais aussi la preuve que les règles se durcissent)

Comme l'exige la Loi sur l'Immigration et la Protection des Réfugiés (LIPR), le gouvernement canadien doit déposer chaque année, au plus tard le 1er novembre, un rapport annuel au Parlement sur l'immigration.

Cela a été fait au fédéral comme dans la province du Québec respectivement par le Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, Jason Kenney et son homologue Kathleen Weil.

Le ministre Fédéral de l'Immigration, Jason Kenney

On retient selon le rapport fédéral que le Plan d'immigration de 2012 au Canada prévoit une fourchette de 240 000 à 265 000 immigrants pour une sixième année consécutive.

Ce nouveau plan entend attirer davantage d'immigrants qualifiés au cours de l'année prochaine.
« Le Canada, pays bâti par des immigrants, a ouvert ses portes à des millions de nouveaux arrivants des quatre coins du monde depuis la Confédération. Les aptitudes, les compétences en gestion d'entreprise et la culture des immigrants ont fait de notre pays une épopée des plus brillants exploits », a confié Jason Kenney.

En effet,Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) à l'intention d' accueillir en 2012 dans la catégorie des Travailleurs Qualifiés (fédéral)entre 55 000 et 57 000 nouveaux immigrants contre une fourchette de 47 000 à 47 400 pour le plan d'immigration de 2011.

Dans la catégorie des Gens d'Affaires (fédéral), les admissions prévues sont de l'ordre de 5 500 à 6 000 et de 6 000 à 7 000 pour la catégorie de l'Expérience canadienne.
La fourchette des candidats des provinces (en dehors du Québec) et Territoires est comprise entre 42 000 et 45 000.

A travers le rapport annuel qu'il a présenté au Parlement, Jason Kenney a précisé que cette fourchette a été établie à la suite des consultations effectuées avec les provinces, les territoires et les intervenants.

Selon le ministre, elle tient compte ***« des objectifs du Plan d'action pour accélérer l'immigration ainsi que des capacités opérationnelles ».***

Suite à la page 9 ▶

GRAND ANGLE

D'après une évaluation du Programme des Travailleurs Qualifiés (fédéral) menée par CIC, 89% des immigrants qualifiés avaient un emploi, ou travaillaient pour leur propre compte, 3 ans après leur arrivée au Canada.

On retient de cette étude de CIC, un besoin très fort et continu des immigrants de cette catégorie sur le marché du travail canadien.

L'une des particularités de ce plan réside surtout dans la volonté du gouvernement fédéral d'accueillir un nombre important de certains immigrants dénommés, les ***« cols blancs »*** : des personnes ayant vécu ou étudié au Canada.

De cette catégorie créée en 2008, le Ministre Jason Kenney estime avoir réussi à attirer des immigrants qui s'intègrent facilement à la vie canadienne et se trouvent facilement un emploi.

Le journal canadien, Le Devoir, est plus explicite à ce sujet. ***« La ville d'Ottawa est par exemple sur le point d'accueillir l'année prochaine 7 000 immigrants appartenant à cette catégorie, soit le nombre le plus élevé jamais accueilli ».***

D'après le rapport de Jason Kenney, les nouveaux objectifs fixés découlent des progrès réalisés par Citoyenneté et Immigration Canada pour moderniser le système d'immigration à travers un traitement plus efficace et efficient, le maintien de l'intégrité du programme et un service à la clientèle amélioré.

En ce qui concerne le Québec, selon le rapport de Kathleen Weil, la province devrait accueillir entre 51 200 et 53 800 immigrants.

Elle vise ainsi ***« une stabilisation relative du volume des admissions »*** en vue d'atteindre annuellement une moyenne de 50 000 personnes.

Des chiffres légèrement inférieurs par rapport à ceux projetés en 2011.Mais à y voir de près, ce

Kathleen Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés Culturelles.

nouveau plan est le fruit de la qualité de la politique d'immigration qu'exigent les nouvelles réalités du monde économique québécois.

Selon les objectifs de 2012, présentés par Kathleen Weil, la part de l'immigration économique représentera 70% de l'ensemble des immigrants contre une moyenne de 65% pour la période 2006-2010.

L'analyse rapide qui en découle affiche sans conteste une augmentation des arrivants du milieu des affaires. Une donnée de grande pertinence lorsqu'on suit ces projections d'Emploi-Québec :

« 740 000 emplois devront être comblés d'ici 2014, et 15% des ces emplois devraient être comblés par des personnes issues de l'immigration ».

Ainsi, le rôle que joue l'immigration dans l'édification du Canada en général et du Québec en particulier, demeure toujours prépondérant.

Le dernier rapport Perspectives sur les Migrations Internationales de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) a révélé que les immigrants entrepreneurs contribuent au dynamisme de l'économie de leur pays d'accueil.

Les recommandations de l'OCDE relatives à une réelle amélioration des politiques d'immigration et au souhait de renforcement des programmes d'intégration des immigrants dans chaque Etat membre, ont été durant des années bien respectées par le Canada.

Suite à la page 10 ▶

Mieux, lors de la consultation publique sur l'immigration qu'il a menée à Montréal au cours du mois d'août de cette année, Jason Kenney a souligné la nécessité d'attirer davantage d'immigrants pour soutenir le marché de l'emploi.

Cela n'est possible que dans le respect des diverses exigences du marché du travail, dont par exemple celle relative au niveau de connaissance du français chez les candidats dans l'ensemble des admissions en vue d'une meilleure intégration professionnelle.

Dans les orientations retenues à la suite des dernières consultations publiques effectuées au cours des mois de juillet et août sur les niveaux d'immigration, cette question a constitué un point important.
Par la suite, il a été recommandé entre autres, le maintien du ***« niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés ».***

Le nouveau plan d'immigration du Québec pour 2012 en a tenu compte. Cela semble bien figurer dans l'un des objectifs.

« La proportion des immigrants déclarant connaître le français au moment de leur admission se situera entre 64% et 65% du volume global comparativement à une moyenne de 62% de 2006 à 2010 », note-t-on dans les objectifs pour 2012.

En clair, dans la catégorie de l'immigration économique, qui se trouve être la composante la plus volumineuse soumise à la sélection Québec, les admissions prévues sont de l'ordre de 35 600 à 37 400 personnes : le nombre de Travailleurs Qualifiés serait de l'ordre de 30 000 à 31 000 et celui des autres immigrants de ce volet entre 600 et 700 tandis que le volume d'admissions dans la catégorie des Gens d'Affaires pourrait s'établir entre 2 500 et 2 700 personnes.

« Dans un monde où la compétition est grande pour attirer des candidates et des candidats à l'immigration qualifiés, compétents et talentueux, la planification de l'immigration s'avère un exercice complexe, mais nécessaire pour soutenir le développement du Québec », avoue la ministre Québécoise de l'immigration.

Les dernières consultations publiques sur l'immigration et le nouveau plan de 2012

Selon Kathleen Weil, ces nouveaux chiffres sont la preuve des différents consensus avec les citoyens et les acteurs de la société québécoise.

« Les participants ont exprimé une forte adhésion à l'immigration comme levier stratégique de développement économique et à une sélection qui privilégie des personnes jeunes, francophones et qualifiées, des caractéristiques qui favorisent une intégration plus rapide sur le marché du travail et la société en général. Nous en avons tenu compte dans l'élaboration du plan d'immigration pour 2012 », a confié Kathleen Weil, au cours de la présentation du Plan devant la presse.

En vérité, en dehors du niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés, le plan d'immigration pour 2012, selon Kathleen Weil, a tenu compte de plusieurs autres orientations issues de la récente consultation publique, a savoir :

• Porter à au moins 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des Travailleurs Qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail ;

• Maintenir majoritairement la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions ;

• Maintenir annuellement entre 65% et 75% la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions ;

• Favoriser le maintien de la diversité de l'immigration, par des actions d'information, de promotion et de recrutement dans les différentes régions du monde où se trouvent des candidats potentiels répondant par leur connaissance du français, leur formation et leur compétences aux besoins du Québec ;

Suite à la page 11 ▶

GRAND ANGLE

• Maintenir annuellement à un minimum de 65% la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions ;

• Viser une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015, de manière à ce qu'en fin de période, soit 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes.

Au delà des réalités du marché du travail au Canada en général et au Québec en particulier, bien d'autres exigences se sont imposées aux nouvelles orientations de la planification de l'immigration.

Elle réside dans la manière de gérer le système de sorte à offrir les services suivant les normes et d'adopter des délais de traitements raisonnables.

Aujourd'hui, environ 165 000 personnes ont des demandes en cours de traitement au titre de la sous- catégorie des parents et grands-parents.

En décembre 2010, plus de 500 000 personnes (demandeurs principaux et personnes à charge) avaient des demandes en cours de traitement au titre de la catégorie des travailleurs qualifiés (fédéral).

De façon générale, plus d'un million de personnes attendent actuellement une décision au sujet de leur demande, toutes catégories confondues, et ce nombre ne cesse d'augmenter.

Comme on pourrait le constater, le nombre de demandes d'immigration dépasse grandement la capacité de traitement. Conséquence : l'important arriéré de cas dans de nombreuses catégories entraîne des délais d'attente prolongés pour les demandeurs.

Or, le gouvernement est tenu conformément aux prescriptions de la Loi sur l'Immigration et la protection des réfugiés de 2002 au Canada, de traiter toutes les demandes qui se trouvent dans l'arriéré.

C'est dans cette optique que depuis 2008, Citoyenneté et Immigration Canada s'est dotée de trois séries d'instructions ministérielles qui restent des outils efficaces pour gérer les pressions en matière de traitement.

La première série d'instructions ministérielles publiées en novembre 2008 et restée en vigueur jusqu'à juin 2010, limitait le traitement aux nouvelles demandes de Travailleurs Qualifiés Fédéral(TQF) qui satisfaisaient à certains besoins particuliers du marché du travail.

Le demandeur devait par exemple avoir de l'expérience dans au moins une des 38 professions identifiées comme étant demandées. Il devait avoir une offre d'emploi réservée confirmée d'un employeur canadien ou être un travailleur étranger temporaire ou encore un étudiant étranger ayant de l'expérience dans un domaine spécialisé.

L'un des objectifs visés dans cette première série d'instructions ministérielles est de réduire les demandes de TQF, (qui s'élevaient à 641 000 personnes) de 50% d'ici 2013, et de réduire le délai d'attente de façon à ce qu'il passe de 6 ans à un délai de 6 à 12 mois.

Le seconde série d'instructions ministérielles a remplacé la première en juin 2010 et visait à maintenir les progrès réalisés dans le cadre de la réduction de l'arriéré des demandes de TQF, qui avait été effectivement réduit de presque 50%, et à suivre le rythme d'un marché du travail en évolution à mesure que le Canada sortait d'une récession.

La principale mesure prise à ce niveau était l'adoption d'un plafond visant le nombre total de demandes de TQF qui pouvaient être traitées (20 000 par année) et en limitant à 1 000 les demandes par profession figurant sur la liste révisée des professions qui en compte 29.

Suite à la page 12 ▶

La troisième série d'instructions est entrée en vigueur le 1er juillet 2011. Elle visait à réduire cette fois-ci le plafond global des demandes de TQF à traiter, pour qu'il passe de 20 000 à 10 000 demandes par année et de réduire également de moitié le sous-plafond concernant les professions (de 1 000 à 500). De plus, un plafond de 700 nouvelles demandes par année a été imposé dans le cadre du programme des investisseurs en vue de prendre des mesures à l'égard de l'important arriéré de demandes dans ce programme. Malgré les conditions exigeantes de ce programme (actif net de 1,6 million de dollars canadiens et investissement de 800 000,00$), le programme a dû être fermé après seulement quelques jours, le plafond ayant été très rapidement atteint.

Ces différentes instructions ministérielles ont permis de limiter le nombre de nouvelles demandes afin de rester dans la logique de CIC : ***« En 2011, (…) nous avons réussi à réduire de moitié l'arriéré des demandes deux ans plus tôt que prévu… »***, indique Jason Kenney.

Des nouvelles mesures de contrôle :

Le ministre s'attaque aussi aux différentes sources de fraudes constatées dans toutes les catégories d'immigration.

Déjà, 1 800 personnes ont été repérées comme ayant obtenu leur citoyenneté de façon frauduleuse. Ottawa s'apprête même à les révoquer.
« Il existe malheureusement une industrie où des agents malhonnêtes, basés partout à travers le monde, vendent leurs conseils sur la façon de violer les lois canadiennes », a déploré Jason Kenney.

Il explique que la plupart des individus concernés avaient été aidés par des consultants en immigration peu scrupuleux, qui les ont conseillés sur les façons de fabriquer de fausses preuves de résidences pour le Canada.

Selon le ministre fédéral de l'immigration, ces individus ne souhaitent pas forcement habiter au Canada mais profiter de certains avantages, notamment la gratuité des soins de santé, les droits de scolarité peu élevés et la sécurité du passeport canadien.

Une enquête approfondie du ministère de l'Immigration, de la Gendarmerie royale du Canada et d'autres services policiers, a permis au gouvernement d'identifier ces personnes dont la citoyenneté canadienne est aujourd'hui compromise.

Récemment, de nouvelles fraudes avaient été découvertes en Asie lors des passages des tests officiels de connaissance linguistique de l'IELTS et du TEF.

Cela complique malheureusement la gestion de l'immigration au Canada. Pour le ministère fédéral de l'immigration, la fréquence constatée de ces hausses de fraudes est la preuve qu'il faudra beaucoup plus de temps pour vérifier les documents, faire passer des entrevues aux demandeurs et mener des enquêtes.

La reconnaissance des titres de compétences étrangers demeure aussi l'un des autres enjeux des autorités canadiennes de l'immigration.
En effet, étant donné que chaque province et territoire est responsable du processus d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétences des immigrants formés à l'étranger, ce processus n'est pas forcement uniforme.

Mais des progrès se réalisent dans ce sens après une initiative conjointe du gouvernement fédéral et ceux des autres provinces et territoires pour que les qualifications acquises à l'étranger soient reconnues de façon équitable, uniforme, transparente et opportune.

Suite à la page 13 ▶

GRAND ANGLE

Le gouvernement canadien a donc tenu compte de toutes ces réalités et des orientations retenues lors des récentes consultations publiques, pour établir des choix judicieux sur les niveaux et la répartition des catégories d'immigration pour les prochaines années.

« En 2012, et au cours des prochaines années, nous continuerons à miser sur une immigration qui repond aux besoins du Québec… », promet Kathleen Weil.

Yves-Thomas Dorval, Président du Conseil du Patronat du Québec, est de cet avis. Il approuve plusieurs mesures prises dans les orientations gouvernementales en matière d'immigration pour 2012-2015.

Le Président du Patronat du Québec appui par exemple l'idée de porter à au moins 50% la proportion des requérants principaux de la catégorie des Travailleurs Qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail.

« Si le Québec a encore beaucoup de travail à faire pour mieux intégrer ses immigrants, la stratégies définie pour les prochaines années propose néanmoins certains éléments prometteurs qui permettront de paver la voie à une immigration qui contribuera encore davantage à la création de richesse », note Yves-Thomas Dorval.

Pour Jason Kenney, il est donc ***« indispensable que notre système d'immigration continue d'être conçu de façon à répondre en temps opportun aux besoins du Canada sur le plan économique ».***

Cela nécessite alors, pour une réelle modernisation de la politique canadienne d'immigration, la prise en compte des exigences du moment.

Ces nouveaux seuils pour 2012, reflètent bien la ferme volonté des autorités compétentes à assurer le développement et la prospérité du Canada pour une sélection efficiente des nouveaux immigrants.